

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'INFRASTRUCTURE

DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES

Unité de Suivi de la Réalisation de l'Autoroute Tunis-Jelma

Annonce de l'AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Avis d'Appel d'Offres International N° : 10/2021/ DGPC

Date : 20 Avril 2021

Travaux de Construction de l'Autoroute TUNIS-SBIKHA

- 1- Dans le cadre de la réalisation du Projet de construction de l'Autoroute TUNIS-SBIKHA sur un linéaire d'environ 87 km (du Pk0+000 au Pk 87+000), financé par le Fonds Arabe de Développement Social et Economique (FADES). Le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure - La Direction Générale des Ponts et Chaussées lance un appel d'offres international pour les travaux de construction de l'Autoroute Tunis-Sbikha (du Pk0+000 au Pk 87+000) répartis en quatre (4) lots comme suit :

LOT1 : Tunis - Zaghouan (26+000 km)

- La section courante : du PK0+000 au PK26+000
- Les rétablissements : PR1, PR2 (passages supérieurs sur la rocade de Tunis), OA1 à OA12
- Le Nœud Autoroutier origine de projet et l'échangeur de Zaghouan
- 29 ouvrages hydrauliques et 3 Grands Ouvrages Hydrauliques.

LOT2 : Zaghouan - El Fahs (7+00km autoroute et 17+000 km doublement de route)

- La section courante : du PK26+000 au PK33+000
- Les rétablissements : OA13 à OA15
- La Desserte d'El Fahs (Doublement RR28 sur 7.8km et Rocade d'El Fahs sur 8.9km)
- L'échangeur de Fahs Nord
- 29 ouvrages hydrauliques (4 section courante et 25 Desserte El Fahs) et 3 Grands ouvrages hydrauliques au niveau de la Desserte d'El Fahs.

LOT3 : El Fahs – Ennadhour (27+000 km)

- La section courante : du PK33+000 au PK60+000
- Les rétablissements : OA16 à OA28
- L'échangeur de Fahs Sud
- 43 ouvrages hydrauliques et 1 Grand ouvrage hydraulique.

LOT4 : Ennadhour - Sbikha (27+000 km)

- La section courante : du PK60+000 au PK87+000
- Les rétablissements : OA29 à OA40
- Bretelle d'Ennadhour
- L'échangeur d'Ennadhour
- 33 ouvrages hydrauliques et 2 Grands ouvrages hydrauliques.

Cet avis est publié à partir du **20/04/2021** sur le site web du Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure www.equipement.tn , rubrique **Avis & Annonces** et le site de l'Observatoire National des Marchés Publics.

- 2- La participation à cet appel d'offre international est ouverte à toutes les entreprises (participant soit individuellement soit dans un groupement) et répondants aux conditions de participation indiquées ci-dessous. Il n'y a aucune restriction de nationalité.
Ils peuvent participer à **un lot ou plus** mais ils ne peuvent être **adjudicataires que d'un seul lot au maximum**.

Sont **autorisées** à participer à cet appel d'offres :

a) Les entreprises tunisiennes, participant :

a.1 à titre individuel : dans ce cas, il est requis les agréments suivants :

- Agrément pour l'activité: Route, spécialité : R0 : Entreprise générale, catégorie 5 et plus,
- Agrément pour l'activité : Route, spécialité : R1 : Terrassements, catégorie 5,
- Agrément pour l'activité: Route, spécialité : R3 : Ouvrages d'art, catégorie 5 et plus.

a.2 en groupement d'entreprises tunisiennes : A ce titre, il est requis les agréments suivants :

- Pour le Chef de file : agrément pour l'activité Route, spécialité : R0 : Entreprise générale, catégorie 5 et plus.

• Pour les autres membres du groupement, ils doivent disposer de l'un des agréments suivants :

Soit un Agrément pour l'activité : Route, spécialité : R0 : Entreprise générale, catégorie 5 et plus

Soit un Agrément pour l'activité : Route, spécialité : R1 : Terrassements, catégorie 5

Soit un Agrément pour l'activité : Route, spécialité : R3 : Ouvrages d'art, catégorie 5 et plus

Dans tous les cas, le groupement doit réunir les agréments suivants :

R0 (catégorie 5 et plus), R1 (catégorie 5) et R3 (catégorie 5 et plus).

b) Les entreprises étrangères ou groupements solidaires d'entreprises étrangères, et qualifiés en travaux routiers, ponts et échangeurs.

c) et les groupements d'entreprises qui peuvent être constitués entre les entreprises désignées à : a) et b) ci-dessus.

Si les conditions mentionnées ci-dessus (en a, b et c du présent paragraphe) ne sont pas respectées, l'offre sera rejetée.

- 3- Les soumissionnaires répondant aux conditions ci-dessus, peuvent recevoir toutes les informations concernant le projet et obtenir uniquement par **voie électronique** une copie numérique gratuite du dossier d'appel d'offres à partir du **20/04/2021**, et ce sur demande signée par le soumissionnaire ou son représentant adressée par mail au point de contact du promoteur : **le Directeur de l'Unité du Suivi de la Réalisation de l'Autoroute Tunis-Jelma.**
Courriel : anis.mbazaia@mehat.gov.tn

Pour les entreprises Tunisiennes, cette demande devra être accompagnée d'une copie conforme à l'original de l'Agrément.

- 4- La qualification technique des soumissionnaires est déterminée sur la base des critères mentionnés à **l'article 4** du document **Instructions Générales aux soumissionnaires** à savoir :
- Antécédents en matière de non-exécution de marchés au cours de la période s'étalant entre le 1er janvier 2015 et la date limite de réception des offres ;
 - Litiges en instance au cours de la période s'étalant entre le 1er janvier 2015 et la date limite de réception des offres ;
 - Situation financière pour les cinq dernières années (2015-2019) ;
 - Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction des cinq dernières années (2015 - 2019), exigé : Soixante-quinze Millions de Dinars Tunisiens (**75 MDT TTC**)
 - Capacités de financement exigé : Quinze Millions de Dinars Tunisiens (**15 MDT**)
 - Expérience générale de construction pour les dix dernières années (2010-2019) ;
 - Expérience spécifique de construction au cours de la période s'étalant entre le 1er janvier 2010 et la date limite de réception des offres pour l'ensemble des projets figurant aux tableaux indiqués dans le document Instructions Générales aux soumissionnaires (Article 4.2.3.2) ;

- la liste nominative du personnel d'encadrement (liste 1) et un engagement pour le personnel d'exécution (liste 2) conformément aux tableaux indiqués dans le document Instructions Générales aux soumissionnaires (Article 4.2.4) ;
 - la liste du matériel minimale (liste 1) et un engagement de mettre à la disposition du chantier le matériel nécessaire (liste 2) conformément aux tableaux indiqués dans le document Instructions Générales aux soumissionnaires (Article 4.2.5).
- 5- Les offres devront être présentées en **un original et deux copies (une copie papier et une copie numérique sur CD-ROM ou clé USB)**. Elles doivent être établies conformément aux conditions définies dans le dossier d'appel d'offres et doivent comporter tous les documents et renseignements exigés.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé forfaitairement à **Un Million Cinq Cent Mille Dinars Tunisien (1 500 000 DT)**

La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

- 6- Les offres devront être placées dans une enveloppe extérieure scellée fermée, portant uniquement le libellé de l'appel d'offre « **Appel d'offres international N° 10/2021/ DGPC relatif aux travaux de construction de l'Autoroute Tunis-Sbikha** » avec la mention « **A ne pas Ouvrir** ». Elles doivent être adressées au Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, soit par courrier recommandé (service postal officiel), soit par porteur déposant directement l'offre auprès du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

Bureau d'ordre central
Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure.
Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins
1030 Tunis – Tunisie

- 7- La date limite de réception des offres est fixée **le Mardi 22/06/ 2021 à 10h00 heure locale**, il sera pris en considération du cachet du bureau d'ordre central du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure. Toute candidature parvenue après ce délai (date et heure) sera rejetée.
- 8- Une visite des lieux est prévue pour les soumissionnaires qui y souhaitent et ce le **06/ 05 /2021** à 10h00 locale à l'origine du projet (sur la déviation de la RN3 à 2.5km des Aqueducs Romains).
- 9- La séance d'ouverture des plis est **en ligne** (virtuelle) en présence des représentants des soumissionnaires qui y souhaitent et aura lieu le même jour **le 22/ 06/ 2021 à 10H30 heure locale**, au Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure.